

Rodersdorf, juin 2020

Mesdames, Messieurs,  
Chères et chers collègues,

Ainsi que nous vous l'avons déjà communiqué, l'assemblée générale de cette année est remplacée, en raison de la crise liée au Coronavirus, par un vote par correspondance. Par la présente, nous vous transmettons les informations liées aux opérations et modalités de vote.

Tous les membres peuvent participer au vote, à l'exception des membres correspondants venant de l'étranger. Votre voix est valable si la carte, signée, parvient au bureau de la société d'ici au 14 août 2020. Il n'existe pas de quorum pour le vote, ce qui signifie que celui-ci est valable indépendamment du nombre de participants. Nous vous sommes toutefois très reconnaissants de bien vouloir exercer votre droit de membre et de participer à ce vote. Le comité prendra connaissance des décisions du vote lors de sa séance du 21 août prochain.

Le comité soumet au vote les questions suivantes:

**1. Le procès-verbal de l'assemblée générale du 6 septembre 2020.**

Le procès-verbal peut être consulté sur la homepage de la société.

Oui signifie: acceptation du procès-verbal. Non signifie : refus du procès-verbal.

Le comité vous demande d'accepter le procès-verbal.

**2. Rapport annuel du président**

Le rapport annuel du président peut également être consulté sur la homepage de la société.

Oui signifie: acceptation du rapport annuel. Non signifie : refus du rapport annuel.

Le comité vous demande d'accepter le rapport annuel.

**3. Comptes 2019**

Les comptes annuels (ainsi que le rapport des réviseurs) peut être consulté sur la homepage de la société.

Oui signifie: acceptation des comptes annuels. Non signifie : refus des comptes annuels.

Le comité vous demande d'accepter les comptes annuels.

**4. Décharge donnée au comité**

La question soumise au vote est: Donnez-vous décharge au comité pour l'année écoulée ?

Le comité vous demande de bien vouloir lui donner décharge.

Les membres du comité ne sont pas autorisés à se prononcer sur ce point.

**5. Fixation des cotisations annuelles 2021**

Le comité vous demande de maintenir les cotisations annuelles inchangées.

Membres individuels: Fr. 60.-

Membres étudiants: Fr. 20.-

Membres collectifs: Fr. 600.-

Membres collectifs scientifiques: Fr. 300.-

La question soumise au vote est: Acceptez-vous la proposition du comité ?



## 6. Votes

Selon le tournus, les mandats de Madame la *Prof. Dr. Anne-Sylvie Dupont*, Vice-présidente, Madame la *Juge fédérale Margit Moser-Szeless*, Présidente du conseil scientifique, Monsieur le *Dr. Thomas Grieder* et Monsieur *lic.iur. Christian Lang* arrivent à leur terme.

Monsieur le *Dr. Grieder* se retire du comité après 12 années de mandat. Nous le remercions pour sa collaboration de longue durée au sein du comité de notre société. Il sera remercié comme il se doit pour son travail lors de notre assemblée générale de l'année prochaine.

Mesdames la *Prof. Dupont* et la *Juge fédérale Moser-Szelles*, de même que Monsieur *lic.iur. Christian Lang* acceptent de se représenter pour un mandat supplémentaire.

Le président *Prof. Stephan Fuhrer* a informé le comité de sa volonté de se retirer de la présidence lors du congrès annuel 2021. Aucun des membres du comité ne souhaite reprendre cette fonction. Le comité vous recommandera dès lors, l'année prochaine, d'élire à la fonction de président Monsieur le *Dr. Bernhard Stehle*. Monsieur le *Dr. Stehle* est avocat à St-Gall et rédige son habilitation à l'Université de St-Gall. Le comité vous demande de bien vouloir élire le *Dr Stehle* cette année au sein du comité, de sorte qu'il puisse ainsi se familiariser avec les tâches du comité et de la présidence. Lors de l'assemblée générale 2021, il vous sera ensuite demandé de désigner Monsieur *Stehle* en qualité de président. Le président actuel restera encore pendant une année membre du comité sous la présidence du *Dr. Stehle* et se retirera de cette fonction lors du congrès annuel 2022. Suite au changement de présidence, le bureau de la SDRCA sera également transféré de Rodersdorf à St-Gall. Ainsi, le rapport étroit entre présidence et bureau sera maintenu, ce qui s'avère particulièrement pratique pour la réalisation des affaires courantes. Le comité est persuadé du fait qu'ainsi, la continuité est assurée de manière optimale.

Le comité vous demande en outre d'élire en tant que membre du comité Madame *M<sup>L</sup>aw Daria Gerber*. Madame Gerber travaille en qualité de juriste dans le domaine fiduciaire et écrit actuellement une thèse portant sur le droit de la surveillance au sein de l'Université de Lucerne. Elle s'engage déjà depuis une année dans le team actuariat de la SDRCA et s'occupe du contenu de notre homepage.

Vous êtes évidemment en droit de proposer d'autres personnes pour être élues au sein du comité et de leur offrir votre voix. Pour les votes, un «oui» correspond à un vote en faveur de la personne concernée et un «non» à un refus. Est élu celui qui obtient la majorité absolue des participants votants.

Nous nous réjouissons de pouvoir vous informer du fait que, malgré le report de notre congrès annuel, nous avons le plaisir cette année à nouveau de décerner le Prix d'Excellence à trois thèses exceptionnelles. Il s'agit des travaux suivants (vous pouvez lire la Laudatio de chacun de ces ouvrages sur notre homepage):

*Dr. Andrea Stäubli: Die Regelung über die vorvertragliche Anzeigepflicht des Versicherungsunternehmens nach Art. 4 ff. VVG und ihr Verhältnis zum allgemeinen Zivilrecht*

*Dr. Michael E. Meier: Das Anrechnungsprinzip in der beruflichen Vorsorge*

*Dr. Sebastian Reichle: Zurechnung bei unklaren Beschwerdebildern*

L'année prochaine, nous rattraperons notre congrès annuel. Nous nous rencontrerons donc le vendredi 3 septembre 2021 dans l'historique Hotel Bellevue Palace, à Berne.

Meilleures salutations collégiales

Pour le comité de la SDRCA



Stephan Fuhrer  
Président



Anne-Sylvie Dupont  
Vice-présidente



Felix Schöbi  
Vice-président